

Maître Céline ASTOLFE au procès Le Scouarnec : « *Le silence est le maître mot de ce dossier et conduit des témoins qui pourtant avaient des souvenirs, à ne plus en avoir !* », feint de s'étonner Me Céline Astolfe, avocate de la Fondation pour l'Enfance, l'une des associations constituée partie civile.



Procès Le Scouarnec : «Sa carapace est très solide»

Au regret d'un avocat des parties civiles, le chirurgien pédophile jugé à huis clos devant les assises de Charente-Maritime continue de nier les viols. Et son ex-femme assure n'avoir été au courant de rien.



Saintes, le 30 novembre. Joël Le Scouarnec comparaît devant les assises de la Charente-Maritime. AFP/Philippe Lopez

Par **Louise Colcombet**

Le 2 décembre 2020 à 11h45

« Ce n'est pas de ma faute, je ne m'en rappelle pas », « je ne dis pas que je ne l'ai pas fait, mais je ne sais plus »... [Au deuxième jour de son procès pour viols et agressions sexuelles sur quatre victimes](#), toutes mineures au moment des faits, Joël Le Scouarnec est resté sur la même ligne de conduite ce mardi que la veille : l'amnésie.

En marge de l'audience qui se tient à huis clos depuis lundi aux assises de la Charente-Maritime, plusieurs avocats ont déploré cette attitude fermée de l'accusé. Le 13 mars, alors que s'était ouvert son procès, [refermé et annulé au bout d'une journée en raison du confinement général](#), « il avait annoncé qu'il dirait tout », regrette Me Delphine Driguez. L'avocate de deux victimes, ses nièces, estime que « cette pause de plusieurs mois a été extrêmement préjudiciable. A l'époque, on avait senti une pointe d'émotion face à ses proches... », notamment ses fils et sa sœur.

«On ne décèle rien»

« Aujourd'hui, même face à eux, sa carapace est très solide, on ne décèle rien », résume Me Laure Boutron-Marmion, avocate de l'association Face à l'inceste. « Depuis mars, il a eu le temps de réfléchir et de construire sa défense qui consiste à en dire le moins possible, sauf quand ça l'arrange », poursuit Me Driguez.

Une amnésie semble-t-il communicative. Appelée à la barre dans la matinée, son ex-épouse Marie-France Lhermitte aurait maintenu, en dépit des témoignages de sa sœur, de sa belle-sœur, de ses nièces et de Joël Le Scouarnec lui-même n'avoir jamais rien su de ses penchants pédophiles... Placée face à ses contradictions, elle aurait également joué la carte de la mémoire défaillante - « peut-être à cause de mes médicaments », a-t-elle argumenté, provoquant la colère et les larmes de ses deux nièces. Pour le reste, elle a plaidé le manque de curiosité, expliquant n'avoir jamais posé de questions, même après la condamnation de son époux, en 2005, pour détention d'images pédopornographiques.

Un épisode visiblement gênant pour son dernier employeur, l'hôpital de Jonzac, où Joël Le Scouarnec est arrivé en 2007. Avant cela, le chirurgien digestif avait exercé dans diverses structures de l'ouest de la France, faisant selon le décompte officiel de la justice [312 victimes parmi ses patients](#). Il a été mis en examen en octobre dans ce second volet, dont l'instruction est encore en cours.

A Jonzac, où l'on manquait alors de bras, sa candidature avait été accueillie avec enthousiasme, sans aucune vérification de son casier ou de son dossier à l'Ordre des médecins. En 2009, au moment de sa titularisation, Joël Le Scouarnec avait pourtant informé la directrice de sa condamnation. Ce qu'elle a d'abord nié mardi matin, en contradiction totale avec ses déclarations aux enquêteurs. Acculée, elle a fini par reconnaître avoir su et avoir commis une négligence.

Un revirement qui a été consigné par écrit à la demande de la présidente de la cour d'assises et pourrait nourrir une autre enquête, elle aussi en cours, pour « abstention volontaire d'empêcher un crime ou un délit ». **« Le silence est le maître mot de ce dossier et conduit des témoins qui pourtant avaient des souvenirs, à ne plus en avoir ! », feint de s'étonner Me Céline Astolfe, avocate de la Fondation pour l'Enfance, l'une des associations constituée partie civile.**

Il avoue des agressions sexuelles

Dans l'après-midi, Joël Le Scouarnec a admis à demi-mot les agressions sur ses nièces, des faits qui se seraient « vraisemblablement passés » selon lui, puisque décrits dans [ses « carnets noirs » où il tenait la comptabilité de ses déviances](#). Il a aussi avoué une exhibition sexuelle datant de 2017 sur une petite voisine... tout en niant le viol. C'est la dénonciation de cette fillette de 6 ans à l'époque qui avait mis fin à la prolifique carrière de pédophile de l'accusé. Furieuse, très émue à l'évocation des passages des « carnets » sur sa fille, sa mère Laura Temperault a vivement interpellé l'accusé avant de quitter la salle en cours d'après-midi.

Seule véritable nouveauté, Joël Le Scouarnec, désormais âgé de 70 ans, a également reconnu pour la première fois, et sans ambiguïté, des agressions sexuelles sur trois de

ses victimes, qui assistent au procès, mais pour lesquelles les faits sont prescrits... donc non condamnables.

« Depuis le départ monsieur Le Scouarnec entend s'adresser à ses victimes et reconnaître des choses qu'il a faites. Il le dit avec ses mots : *j'ai souillé votre enfance, j'ai gâché votre adolescence et je suis le seul responsable* », a souligné son avocat Me Thibault Kurzawa auprès de l'AFP. « Il ne conteste pas avoir agressé ses nièces, avoir eu un comportement déviant sexuellement envers sa voisine », poursuit-il, « en revanche il conteste une autre partie des faits », ceux de viol. « Il n'a pas souvenir d'actes de pénétration sexuelle », assure encore son défenseur.

Joël Le Scouarnec, dont le procès doit s'achever jeudi soir, encourt jusqu'à vingt ans de prison.
